

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 22 NOVEMBRE 2013

Délibération n° 101-2013

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la procédure d'admission des étudiants étrangers.

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 20

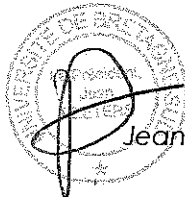
Pour : 20

Contre :

Abstention :

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Procédure d'inscription des étudiants internationaux, hors accords bilatéraux

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 03 décembre 2013

Document mis en ligne le : 03 décembre 2013

Inscription des étudiants internationaux, hors accords bilatéraux
CEVU du 7 novembre 2013

I. Préalable

Les indications suivantes ne concernent que les étudiants internationaux hors accord de partenariat, qu'il s'agisse d'un accord bilatéral ou d'un accord ERASMUS.

Sont considérés comme étudiants internationaux les étudiants qui ne sont pas de nationalité française, qu'ils aient ou non un diplôme français préalablement à leur candidature.

II. Différentes procédures de demande d'admission

Type de bac	Pays de résidence	Niveau demandé	Procédure	Remarques
Bac français ou européen	En France	L1 et DUT 1	APB*	<i>Pour une 1ère inscription dans l'enseignement supérieur français</i>
		Autres niveaux	dossier UBS**	
	Tous pays	L1 et DUT 1	APB*	
	Pays Campus France	Autres niveaux	CEF Pastel	<i>Procédure payante, dématérialisée. 7 vœux</i>
Pays sans Campus France	Autres niveaux	dossier UBS		
Bac étranger	En France	L1	DAP***	<i>DAP verte, dossier papier, procédure gratuite. 3 vœux</i>
		DUT 1	APB	
		Autres niveaux	Dossier UBS	
	Pays Campus France	L1	DAP	<i>DAP blanche, dématérialisée. 3 vœux</i>
		DUT 1	CEF Pastel	
		Autres niveaux	CEF Pastel	
	Pays sans Campus France	L1	DAP	<i>DAP blanche, dossier papier, procédure gratuite. 3 vœux</i>
		DUT 1	APB	
Autres niveaux	Dossier UBS			

* APB : Admission post-bac

** Dossier UBS : Dossier élaboré par le SAI

*** DAP : Demande d'admission préalable

La procédure e.candidature : ne concerne pas les étudiants étrangers, qu'ils soient ou non sur le sol français, qu'ils aient un diplôme français ou étranger. L'information est clairement affichée sur le dossier et sur le site. Si un étudiant international utilise e.candidature, le secrétariat pédagogique l'alerte et le renvoie vers le SAI.

III. Contraintes extérieures à l'établissement

1. Calendrier

31 janvier pour la DAP

30 mars pour CEF-Pastel

Pas de paiement en trois fois après le 15 septembre

Délivrance du visa : entre 2 et 3 mois de délai

2. Critères d'éligibilité

Le niveau B2 en français est exigé.

Dans le cas de la procédure Campus France, les experts vérifient que la candidature est cohérente avec le projet de l'étudiant.

Attester de finances suffisantes pour faire le voyage et vivre en France pendant la durée des études (615 euros par mois de scolarité envisagée, en plus des frais de transport)

Pas de possibilité de réinscription dans le même niveau d'études ou dans un niveau d'études inférieur, sauf si lettre d'appui au dossier de la part de l'équipe pédagogique

Pas de possibilité de rester sur le territoire français si l'étudiant est venu avec un visa concours

Attention, il n'y a pas de possibilité de bloquer les candidatures non éligibles sur APB ou sur e.candidature.

IV. Propositions

1. Calendrier

- **Date limite de candidature** pour tous les étudiants internationaux remplissant un « Dossier UBS » ou CEF Pastel : **30 mars**.

Dérogation pour l'UFR Sciences et sciences de l'ingénieur : 15 mai. Au-delà de la date limite, les enseignants de sciences contactés par des étudiants déjà sur le sol français et dont le projet leur paraîtra cohérent pourront envoyer un dossier papier, et ce jusqu'au 5 juillet (date d'arrivée du dossier au SAI), en informant celui-ci. Cette possibilité d'envoi ne concerne pas les étudiants résidant à l'étranger ni les étudiants n'ayant pas démontré leur motivation en contactant les directeurs d'études. Il n'est donc pas envisageable de communiquer sur le site internet ou par tout autre biais sur cette possibilité.

- **Date limite d'inscription** : vendredi **6 septembre**. Les demandes d'arrivée tardive seront étudiées jusqu'à fin septembre conjointement par le SAI et le directeur d'études concerné, avant le départ de l'étudiant. Il n'y aura aucune dérogation pour les étudiants arrivés après le 6 septembre qui n'auront pas demandé d'autorisation préalable ou qui auront reçu un avis négatif.

2. Procédure

Tous les dossiers sont reçus au SAI.

- **Le SAI transmet** courant avril les dossiers à la direction de la scolarité des composantes concernées, soit par voie électronique (CEF pastel) soit papier (DAP et dossier UBS), après avoir vérifié que l'étudiant a suivi la procédure adéquate, qu'il a respecté le calendrier, et qu'il a le niveau B2. Les dossiers CEF pastel sont téléchargés jusqu'à mi-mai en SSI, pour tenir compte de la validation tardive des dossiers par certains Campus France.
- **Les commissions pédagogiques** étudient les dossiers et émettent un avis, transmis au SAI obligatoirement sur la **fiche navette** élaborée par le SAI, via la direction de la scolarité de la composante. L'avis précise le niveau d'études et le diplôme proposé, il est daté et signé par le président de la commission pédagogique. Une dématérialisation de cette fiche navette est à l'étude. Les avis doivent être rendus au plus tard pour le 30 mai.
- **Le SAI informe l'étudiant** de l'avis de la commission pédagogique dans les 48h suivant la réception de l'avis de la commission pédagogique (jours ouvrables). Il l'informe

également de ce qui est mis en œuvre pour faciliter son arrivée : journées d'accueil, réservation d'une chambre à l'auberge de jeunesse, date limite d'inscription...

- **Les enseignants** peuvent contacter l'étudiant pour lui envoyer les documents pédagogiques une semaine après que le SAI ait été informé de l'avis de la commission pédagogique.

Tous les étudiants internationaux, **lors de leur arrivée**, viennent au SAI **préalablement** à leur inscription pour présenter les documents originaux ayant servi à leur candidature (niveau de français et diplôme d'accès) et pour obtenir les informations facilitant leur intégration à l'université.

